



Assemblée générale

Distr. générale
2 septembre 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 70 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coordination de l'aide
humanitaire et des secours en cas de catastrophe
fournis par les organismes des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies**

Aide humanitaire, secours d'urgence, redressement, relèvement et reconstruction face à la situation d'urgence humanitaire en Haïti, et notamment face aux effets dévastateurs du tremblement de terre

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale comme suite à la demande formulée par celle-ci dans la résolution 65/135. Il fait le bilan et l'analyse des difficultés rencontrées actuellement par l'ONU et ses partenaires en Haïti pour apporter les secours humanitaires et aider au redressement, au relèvement et à la reconstruction du pays.

* A/66/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale comme suite à la demande formulée par celle-ci dans la résolution 65/135. Il couvre la période allant d'octobre 2010 à juillet 2011.

II. Vue d'ensemble

2. Le séisme survenu en Haïti le 12 janvier 2010 a touché près de 3,5 millions de personnes dont la totalité de la population de Port-au-Prince, soit 2,8 millions d'habitants. Le Gouvernement haïtien estime qu'il a fait 222 570 morts et 300 572 blessés. Le nombre des personnes déplacées a culminé à près de 2,3 millions, dont 302 000 enfants. Au moins 188 383 habitations ont été gravement endommagées et 105 000 autres complètement détruites. Soixante pour cent des bâtiments officiels et administratifs, 80 % des écoles de Port-au-Prince et 60 % de celles situées dans les départements du sud et de l'ouest ont été endommagés ou détruits. Les pertes liées au séisme s'élèvent à 7,8 milliards de dollars, ce qui équivaut à plus de 120 % du produit intérieur brut du pays en 2009.

3. Les interventions après le séisme ont été compliquées par une épidémie de choléra qui a été confirmée, le 21 octobre 2010, dans le département rural de l'Artibonite. En l'espace de 10 semaines, l'épidémie s'était propagée aux 10 départements d'Haïti. Le 10 juillet 2011, on dénombrait déjà 5 899 décès et des milliers de personnes nécessitant un traitement médical.

4. Le 5 novembre 2010, Haïti a été touché par l'ouragan Tomas qui a balayé la partie occidentale du pays, causant d'importantes inondations et la mort de six personnes.

5. L'histoire d'Haïti est jalonnée de graves crises humanitaires qui résultent de vagues de violence récurrentes sur fond de difficultés socioéconomiques structurelles, de pauvreté endémique, de malnutrition chronique, de systèmes de santé déficients, de faible alphabétisation et d'accès limité à l'eau propre, aux réseaux d'assainissement et autres services de base. Des centaines de milliers de personnes ont été doublement affectées par les conséquences du séisme et de l'épidémie de choléra, et un grand nombre d'Haïtiens sont encore tributaires de l'aide pour leur survie. Le pays continue de faire face à d'importants problèmes humanitaires, notamment l'exposition régulière au risque de catastrophe naturelle.

6. Sachant que les indicateurs socioéconomiques du pays étaient déjà parmi les plus bas du monde avant le séisme, l'aide humanitaire ne représente qu'une part des actions les plus urgentes que nécessite Haïti. Le relèvement à long terme est un parcours d'obstacles et exige d'investir à grande échelle pour amorcer le redressement socioéconomique, notamment dans les secteurs de l'énergie et des infrastructures. Il est nécessaire, en outre, de reconstruire les habitations et relancer l'urbanisme pour reconstituer les quartiers détruits et créer un nouveau tissu urbain. Il faut aussi injecter des capitaux dans le secteur privé afin de faciliter l'investissement dans le microcrédit et les petites et moyennes entreprises. Parallèlement, il importe de renforcer la gestion des affaires publiques et l'état de droit, de rendre les marchés publics plus transparents et d'améliorer l'activité douanière et fiscale.

7. À la fin de juillet 2011, 37,8 % seulement des promesses de financement annoncées lors de la conférence internationale des donateurs de 2010, tenue à New York, avaient été honorées. Il est crucial d'obtenir un soutien financier plus important pour permettre à Haïti de se relever.

III. Les progrès de l'intervention humanitaire

8. Durant la période concernée, les destinataires de l'aide humanitaire ont été les personnes, les familles et les groupes de population touchés par le séisme et l'épidémie de choléra. De graves difficultés persistent liées à la pauvreté structurelle, à l'insécurité, à l'instabilité politique et aux catastrophes naturelles qui touchent régulièrement la population haïtienne.

A. Interventions après le séisme

9. En juillet 2010, six mois après le séisme, le nombre de déplacés avait considérablement chuté et était passé de 2,3 millions à 1,5 million. Durant la période concernée, leur nombre a continué de baisser. En mars 2011, il était estimé à 680 000 personnes réparties sur 1 061 sites; en mai 2011, ces chiffres étaient respectivement tombés à 634 000 et 1 001. La majorité de ces déplacés (372 417 personnes soit 58,7 % du total de mai 2011) ont été hébergés dans 70 grands sites. Les 931 sites restants n'ont abrité chacun que 100 familles, soit 15 % environ de la totalité de la population déplacée.

10. Dans les régions du sud, les localités telles que Léogâne, Petit-Goâve et Grand-Goâve enregistrent une baisse plus importante du nombre de déplacés et de sites d'accueil. D'une part, les retours ont été facilités par des efforts de reconstruction, d'autre part les expulsions et les mauvaises conditions offertes par certains sites officiels d'accueil des déplacés expliquent que leur population continue de décroître.

11. L'action humanitaire de soutien au Gouvernement haïtien est coordonnée par l'équipe humanitaire de pays et les groupes sectoriels. Leur rôle a été très important pour mettre les acteurs internationaux en contact avec les autorités nationales et locales afin de hiérarchiser les besoins et de mettre en place les interventions sectorielles. La coordination a permis de partager une même perception des besoins et a favorisé l'échange d'informations et l'élaboration d'orientations stratégiques.

12. En 2010, les partenaires humanitaires ont pourvu aux besoins urgents des déplacés en abris et ont fourni 117 200 tentes, 1 185 052 bâches et 2,5 millions d'articles ménagers tels que couvertures, tapis et nécessaires de cuisine. Le groupe chargé de la gestion et de la coordination des camps a joué un rôle essentiel dans l'élaboration de programmes pilotes qui ont concouru au retour de 2 714 familles. En juin 2011, 73 000 des 116 000 abris temporaires prévus (soit 63 %) avaient été construits.

13. Des milliers de familles touchées par le séisme ont également reçu une aide agricole au cours des trois dernières campagnes culturales. On a ainsi distribué 4 000 tonnes de semences, 2 378 000 racines et tubercules, 179 000 plants de bananier, 16,5 tonnes de légumes-graines, 239 000 outils à main, 24 000 tonnes de fertilisant et 170 tonnes de compost. En 2011, d'autres interventions ont consisté à

acheter du lait produit localement pour ravitailler 25 000 familles et à créer des milliers d'emplois temporaires par le dispositif de rémunération en espèces du travail, mis en place à l'intention des familles vivant dans la précarité alimentaire.

14. Un groupe de travail constitué du Gouvernement haïtien, de l'ONU et notamment de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds international de développement agricole, ainsi que d'organisations non gouvernementales, suit avec régularité les tendances en matière de prix alimentaires et leurs effets sur les groupes de population vulnérables, et préconise les actions appropriées. Les systèmes de protection alimentaire, les programmes de rémunération en espèces du travail, la distribution d'aide alimentaire aux populations particulièrement vulnérables et l'appui aux petites entreprises sont quelques-unes des mesures d'urgence visant à atténuer les conséquences de l'augmentation des prix alimentaires et du carburant sur les ménages les plus pauvres. Pour être maintenues, ces actions nécessitent en urgence un financement supplémentaire.

15. Après le séisme, la population touchée a fait l'objet d'un suivi nutritionnel attentif. Un total de 345 000 femmes enceintes et allaitantes, d'enfants âgés de moins de 5 ans, de personnes infectées par le VIH/sida et de tuberculeux ont reçu des compléments alimentaires. Près de 220 000 enfants âgés de 6 mois à 5 ans ont subi un dépistage sanguin. Deux cent mille enfants âgés de moins de 5 ans ainsi que des femmes enceintes et allaitantes ont reçu une aide nutritionnelle. La mise en place d'unités de stabilisation nutritionnelle a progressé dans l'ensemble des 10 départements pour couvrir 78 % du territoire.

16. En juin 2011, 132 tentes et espaces adaptés aux soins des bébés ont été aménagés pour permettre de nourrir convenablement les nourrissons et les enfants âgés de 2 à 3 ans. Des conseils nutritionnels ont été prodigués au bénéfice de 543 245 enfants et mères au total. Plus de 50 700 enfants souffrant de malnutrition modérée ont été admis dans des programmes d'alimentation sélectifs et 16 500 autres présentant des signes graves de malnutrition ont bénéficié de programmes de soins ambulatoires dans 30 centres de stabilisation à travers le pays. En outre, plus d'un million d'enfants âgés de 6 mois à 5 ans ont reçu un apport en vitamine A et ont été traités avec des comprimés anthelminthiques.

17. La scolarisation de la majorité des enfants touchés par le séisme a été rétablie. Selon l'Organisation internationale pour les migrations, 77 % des enfants en âge d'être scolarisés vivant dans les camps suivent un enseignement, ce qui représente un progrès par rapport à la situation d'avant le séisme où le taux national de fréquentation scolaire était estimé à 50 % (68 % pour le département de l'ouest). Une formation destinée à fournir un appui psychosocial aux enfants traumatisés a été dispensée à 13 149 enseignants et 7 842 membres du personnel enseignant. Du matériel d'apprentissage de base a été distribué à 952 122 étudiants. Plus de 600 écoles ont été reconstruites. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a amélioré les infrastructures d'adduction d'eau et de raccordement au réseau de 150 établissements scolaires. Collaborant avec le programme national d'alimentation scolaire, le PAM a fourni des rations alimentaires quotidiennes à 1,1 million d'enfants. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est venue en aide au secteur de l'éducation secondaire en apportant un soutien psychosocial aux enseignants et en fournissant du matériel aux lycées.

18. En juin 2011, 1,2 million de personnes avaient été approvisionnées en eau pour un volume quotidien de 4 200 mètres cubes. Plus de 6 000 latrines et 2 800 douches sont en fonctionnement dans les camps de déplacés, et 1 million de personnes environ ont reçu des produits de javellisation de l'eau et du savon. Les consignes relatives à l'eau, l'assainissement et l'hygiène émanant des autorités ont été diffusées par 1 300 agents de promotion et d'animateurs sociaux, et 881 050 personnes ont été formées à promouvoir une hygiène élémentaire.

19. Durant la période concernée, le groupe sectoriel chargé de la logistique a continué d'assurer les besoins en matière de transport et de stockage des intervenants humanitaires. En juillet 2011, 16 600 tonnes d'articles de secours avaient été expédiées par route, air et mer, de Port-au-Prince vers diverses destinations à travers le pays. Au moment où les opérations battaient leur plein, la capacité de stockage à la disposition des intervenants humanitaires atteignait 28 000 mètres carrés. À ce jour, le groupe en charge de la logistique a permis de livrer le matériel fourni par 124 organisations, notamment des abris, de l'eau et du matériel d'assainissement, de la nourriture et une aide nutritionnelle. De janvier 2010 à mars 2011, les services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies ont transporté plus de 20 000 passagers appartenant à 300 organisations dont les organismes des Nations Unies, les donateurs, les organisations non gouvernementales, les gouvernements, les ambassades et les médias. Les vols ont desservi plus de 100 villages isolés et permis de distribuer 1 400 tonnes environ de matériel humanitaire léger pour le compte de 162 organismes. En raison d'une baisse régulière de la demande, les services aériens d'aide humanitaire ont cessé de desservir Haïti le 30 mars 2011, mais continuent de suivre la situation humanitaire et se tiennent prêts à reprendre du service dans le pays en cas de nécessité.

20. Durant la période concernée, le groupe de secours d'urgence chargé des télécommunications a garanti de bonnes conditions de communication et l'accès informatique à des données essentielles à plus de 50 organismes du système des Nations Unies et organisations non gouvernementales afin d'assurer une communication efficace et de coordonner l'aide humanitaire. Le groupe continue d'étendre ses services et de renforcer l'interopérabilité avec le réseau radio de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH).

Problèmes critiques

21. Bien que les secours aient permis à des millions de personnes de survivre durant la phase d'urgence critique, il est impératif de trouver des solutions à plus long terme. Parallèlement, Haïti est confronté à d'importants problèmes de développement qui se manifestent notamment par de fortes disparités entre zones urbaines et zones rurales et une distribution inégalitaire des richesses. Avec 86 décès pour 1 000 naissances vivantes, Haïti a le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5 ans le plus élevé de la région. Moins de 40 % de la population haïtienne a accès aux soins de santé et moins de 60 % des enfants sont vaccinés contre la rougeole. Plus de 3,7 millions de personnes ne disposent pas d'eau potable. Seulement 17 % de la population urbaine et 10 % de la population rurale sont raccordés à un réseau d'assainissement, ce qui laisse 8,2 millions de personnes dépourvues d'accès permanent à des latrines ou des toilettes. L'offre en matière d'éducation restant faible et de qualité insuffisante, seule la moitié des enfants en âge d'être scolarisés suit un enseignement régulier.

22. Le travail de reconstruction, notamment la mise en place de réformes structurelles, doit s'accélérer dans les domaines de l'éducation, de l'accès à l'eau et de raccordement au réseau, de l'agriculture, de la justice et du logement. Le rôle central et stratégique de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti doit être renforcé de façon à fournir l'appui nécessaire aux ministères techniques et aux partenaires dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes nationaux dans les domaines prioritaires du logement, du déblaiement des décombres et des soins de santé.

B. Face à l'épidémie de choléra

23. L'épidémie de choléra en Haïti a atteint deux grands pics, le premier en novembre 2010 et le deuxième au début de juin 2011, qui a vu une augmentation des cas graves dans la région métropolitaine de Port-au-Prince, dans les départements de l'Ouest, du Sud-Est, du Sud, de la Grand' Anse, de l'Artibonite et du Centre, et la multiplication par deux du nombre de patients dans le département du Nord pendant deux semaines. De l'apparition des premiers cas en octobre 2010 jusqu'au 5 août 2011, le choléra, d'après le Ministère de la santé publique et de la population, aurait causé la mort de 6 156 personnes sur un total de 424 450 cas. Malgré la hausse des cas de choléra, imputable essentiellement aux fortes pluies, les taux de mortalité ont chuté dans tout le pays, atteignant une moyenne nationale de 1,4 %, la région métropolitaine de Port-au-Prince connaissant le taux le plus bas, avec 0,7 %.

24. Dans les jours qui ont suivi la confirmation de l'épidémie de choléra, les interventions humanitaires se sont organisées sous la supervision du Ministère de la santé publique et de la population. La stratégie nationale en la matière ciblait des secteurs clefs, à commencer par la santé. Le groupe intersectoriel dirigé par le Ministère de la santé publique et de la population s'est réuni toutes les semaines pour s'assurer que des mesures multisectorielles coordonnées soient prises concernant, outre la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène, la logistique et les télécommunications d'urgence. Le Gouvernement haïtien, avec l'aide des organisations humanitaires, a fortement augmenté le nombre de centres et unités de traitement du choléra, qui sont passés de 12 à la fin d'octobre 2010 à plus de 200 (et 1 065 centres de réhydratation orale) en juillet 2011. En outre, le nombre de lits dans la région métropolitaine de Port-au-Prince est passé de 1 400 en mai à 2 500 pendant le deuxième pic de l'épidémie, en juin 2011.

25. La sensibilisation en matière de prévention et de traitement du choléra ainsi que la distribution d'articles liés à l'approvisionnement en eau, à l'assainissement et à l'hygiène ont contribué à réduire les incidences et les taux de mortalité, et à atténuer les effets de l'épidémie. Grâce aux messages d'information sur le choléra, les populations ont pu reconnaître les symptômes, ce qui a accéléré le traitement et réduit le nombre de cas graves, y compris parmi les personnes déplacées, dont 186 000 ont reçu du savon et 135 000 des comprimés de purification de l'eau. Des séances de promotion de l'hygiène soulignant l'importance de se laver les mains ont eu lieu dans 11 000 écoles à travers le pays.

26. D'octobre 2010 à juillet 2011, le groupe de logistique a transporté dans 72 sites à travers le pays, pour le compte de 41 organisations, près de 3 000 tonnes d'articles de lutte contre le choléra comprenant des fournitures pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Des unités de stockage mobile

provenant des stocks du groupe à Port-au-Prince ont permis d'augmenter la capacité de stockage du matériel de survie dans les départements touchés.

27. Le groupe des télécommunications d'urgence a rapidement mobilisé des ressources pour assurer des services de télécommunications dans les zones les plus touchées. Dans les régions sans Internet, des modules logistiques ont été déployés pour prendre en charge les services d'appels téléphoniques d'urgence et de transmission de données.

28. Des partenaires ont aidé le Ministère de la santé publique et de la population à renforcer les capacités centrales et locales de prestation des services de prévention et de soins, de gestion des cas et d'organisation des campagnes de prévention. La distribution de grandes quantités de chlore pour le traitement des eaux destinées à la consommation urbaine ainsi que l'analyse systématique de la qualité de l'eau et les opérations d'épuration ont été entreprises sous la coordination de la Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement. On a également distribué aux populations des comprimés de purification de l'eau ainsi que du savon, provenant aussi des stocks d'urgence déjà au Ministère de la santé publique et de la population.

29. Plusieurs partenaires qui avaient déjà commencé à réduire leurs interventions avant le deuxième pic de l'épidémie en juin 2011 ont relancé leurs opérations. D'autres, notamment ceux engagés dans des activités de développement à long terme, ont revu leur appui pour passer de la prestation de services au renforcement des capacités nationales pour mieux tenir compte de la nature endémique de l'épidémie ou mettre en place des systèmes capables de prendre en charge l'extension rapide des services dans les régions touchées.

Principaux problèmes

30. La fourniture de services de base en Haïti souffrant de graves lacunes, notamment l'approvisionnement en eau et l'assainissement, l'épidémie pourrait resurgir. Les comportements doivent changer à long terme et les disparités entre zones urbaines et zones rurales être comblées. À cet effet, il faudra investir durablement dans la mobilisation sociale et inviter l'éducation en matière de santé et d'hygiène dans des programmes destinés aux enfants et aux adultes. Le soutien continu à la politique de décentralisation du Gouvernement devrait rester une priorité car elle a pour but d'harmoniser les services et les investissements de façon à combler les lacunes et les disparités qui exposent les populations rurales à de plus grands risques d'épidémie.

31. Il n'existe pas de données ventilées par sexe sur l'épidémie de choléra. Les informations disponibles ne permettent pas de déterminer dans quelle mesure l'épidémie a eu des effets différents sur les hommes et les femmes. Toutefois, les données montrent que les enfants de moins de 5 ans et les personnes âgées sont particulièrement vulnérables.

C. Protection

Traitement équitable des hommes et des femmes

32. Les inégalités entre les sexes et la discrimination sexuelle demeurent des faits importants de la vie en Haïti. Les femmes sont sous-représentées dans les

assemblées élues et bien qu'elles constituent la majorité des chefs de famille, peu de mesures favorisent le partage équitable des responsabilités familiales ou permettent d'élargir l'accès des femmes à des moyens de subsistance durables.

33. Avant le tremblement de terre, la violence sexiste était déjà un problème grave en Haïti. Des mesures coordonnées portent spécifiquement sur la prévention et le traitement des cas d'agression sexuelle et de viol, notamment l'éclairage des camps et l'augmentation des informations multisectorielles à l'intention des victimes, y compris la distribution de cartes d'information régulièrement mises à jour. Les responsables des camps, le personnel sanitaire, les juges, la police et les agents communautaires ont été formés pour améliorer l'accès aux services. La Police nationale haïtienne et la MINUSTAH ont multiplié les patrouilles à pied dans les camps, couvrant plus de 230 000 personnes déplacées sur 102 sites. En outre, la Brigade de protection des mineurs a fourni 16 agents communautaires dans 88 camps pour venir en aide aux autorités, prévenir et combattre la violence sexuelle et les autres formes de violation des droits de l'enfant.

34. Outre ses interventions dans les camps, la Brigade de protection des mineurs a permis d'engager des poursuites dans 52 cas de viol de mineurs sur une période de six mois. Elle contribue également aux efforts de renforcement des capacités institutionnelles nationales pour la prévention de la violence et la prise en charge des victimes. Toutefois, il faut également faire face à d'autres formes de violence telles que la violence entre conjoints, les sévices sexuels infligés aux enfants et l'exploitation sexuelle. Il est également indispensable de soutenir les institutions qui militent pour une plus grande participation des femmes au Gouvernement et à la société civile. L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a pris en charge les coûts et la formation du personnel relatifs à la création et à l'ouverture de trois centres d'hébergement pour les femmes victimes de violence sexiste. Le personnel du Ministère à la condition féminine et aux droits de la femme a également été formé. En outre, 13 garderies ont été ouvertes à travers le pays à l'intention des victimes de ces violences.

Protection de l'enfance

35. Le séisme a aggravé les vulnérabilités existantes des enfants haïtiens. Les organismes de protection de l'enfance, sous la direction du Gouvernement haïtien et de l'UNICEF, privilégient le renforcement des systèmes de protection des enfants, notamment les mécanismes permettant de prévenir, de détecter et de combattre la violence, les sévices et l'exploitation. Les mesures comprennent le renforcement des systèmes de protection des enfants et de sécurité sociale par la réforme des services sociaux, l'amélioration de l'état de droit et le renforcement des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux. Pendant la période considérée, l'UNICEF a appuyé la création de 445 espaces d'accueil destinés à plus de 120 000 enfants, gérés par 82 organisations dont 66 nationales.

36. L'ONU a appuyé la révision du cadre juridique haïtien pour la protection des enfants afin de l'aligner sur les conventions, règles et normes internationales. Il s'agissait, notamment, de revoir le projet de loi national sur l'adoption et de promouvoir la ratification de la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (29 mai 1993), signée par Haïti en mars 2011. L'Organisation a également appuyé des normes et des

orientations pour la réforme de nombreuses questions relatives à la protection des enfants. Plus d'une centaine de fonctionnaires et de coordonnateurs de la protection des enfants aux niveaux central et décentralisé (8 départements haïtiens sur 10 étant concernés) ont été sensibilisés aux dispositions des Conventions C182 et C138 de l'Organisation internationale du Travail visant à interdire le travail des enfants. Le Ministère des affaires sociales et du travail (y compris l'Institut de bien-être social et de recherches), le Ministère de la justice et de la sécurité publique et la Brigade de protection des mineurs au sein de la Police nationale haïtienne ont également reçu une assistance technique, financière et matérielle.

D. Coordination

37. Pendant la période considérée, la coordination sur l'état de préparation aux situations d'urgence et les mesures d'intervention a été renforcée avec le Ministère de l'intérieur, notamment avec la Direction de la protection civile. Le Gouvernement, les organisations humanitaires et la MINUSTAH ont mis au point un plan d'intervention en cas d'urgence et organisé un exercice de simulation pour tester la capacité d'intervention nationale pendant la saison des cyclones.

38. Sous la direction du Coordonnateur des opérations humanitaires, l'équipe de pays humanitaire a été établie en Haïti en février 2010, après le tremblement de terre. L'équipe, qui donne des orientations stratégiques au groupe de la coordination sur les mesures d'urgence et les activités de préparation, rassemble neuf organismes des Nations Unies, cinq organisations non gouvernementales, le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des donateurs humanitaires. Elle entend essentiellement définir des priorités et des buts communs, élaborer des plans stratégiques, donner des orientations opérationnelles aux groupes intersectoriels et donner un appui et des conseils en matière de mobilisation des ressources.

39. Le groupe de coordination intersectorielle, appuyé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, continue également de jouer un rôle important pour ce qui est de réunir les organisations humanitaires, les acteurs nationaux et les autorités locales afin d'exécuter les mesures d'intervention prioritaires. Il apporte son appui à l'équipe de pays humanitaire en coordonnant les évaluations des besoins multisectoriels, élaborant des plans d'urgence interinstitutions et établissant des liens avec les structures de coordination gouvernementales telles que le centre d'opération d'urgence nationale. Pour le compte de l'équipe, le groupe de coordination intersectorielle apporte également son appui à la coordination entre civils et militaires, notamment en servant de point de contact unique au Centre mixte d'opérations et de gestion des équipes d'appui pour classer par ordre de priorité les demandes d'utilisation des moyens militaires et de police à l'appui des opérations humanitaires.

40. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, par l'intermédiaire de ses bureaux dans les départements de l'Ouest (Léogâne), du Sud-Est (Jacmel) et de l'Artibonite (Gonaïves), a également continué d'apporter son appui à la coordination sur le terrain et d'entretenir des contacts avec les autorités gouvernementales aux niveaux des délégués, des directeurs et des experts techniques. En outre, les coordonnateurs interinstitutions présents dans chacun des

10 départements ont facilité la coordination avec les autorités locales sur les questions humanitaires.

41. Des efforts sont déployés pour renforcer la participation aux mécanismes de coordination des organisations non gouvernementales, des organisations de la société civile et des associations locales, notamment celles dirigées par des femmes et des jeunes. Les organisations non gouvernementales locales font à présent partie de la procédure d'appel global et ont accès au financement par le biais du fonds d'intervention pour les urgences humanitaires. Grâce à l'amélioration de la coordination, il a été possible de renforcer les comités locaux et les organisations communautaires chargés de la gestion des camps, et de faire en sorte que les populations déplacées reçoivent l'assistance nécessaire conformément aux normes. Dans le même temps, des mécanismes pour la réinstallation des personnes déplacées sont à l'étude.

E. Financement

42. Le 11 novembre 2010, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales partenaires ont annoncé un plan d'intervention intersectoriel de lutte contre le choléra nécessitant un montant total de 164 millions de dollars pour appuyer les efforts du Gouvernement haïtien tendant à minimiser les effets de l'épidémie. Ce plan, combiné à l'aide accordée pour répondre aux besoins humanitaires de 1,3 million de personnes vivant encore dans les camps à ce moment-là, constituait la procédure d'appel global, s'élevant à un montant total de 906 millions. En juin 2011, le nombre de personnes déplacées dans les camps ayant chuté pour passer à 634 000, la procédure d'appel global a été revue à la baisse, passant à 382 millions de dollars. En juillet 2011, un montant de 192 millions de dollars avait été versé au titre de la procédure, soit 52 % des fonds nécessaires.

43. Bien que certains donateurs aient indiqué que des fonds supplémentaires seraient disponibles pour faire face à une nouvelle crise, les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies ont invoqué l'absence de moyens financiers comme principale raison de la réduction des activités actuelles de lutte contre le choléra, notamment celles concernant l'approvisionnement en eau, l'assainissement et l'hygiène dans les camps. Il est essentiel d'obtenir des fonds supplémentaires pour couvrir les besoins humanitaires afin de faciliter la transition vers la reconstruction et le développement.

44. Quarante donateurs ont versé un montant total de 81,6 millions de dollars au titre du fonds d'intervention. En juin 2011, 74,8 millions de dollars ont été décaissés pour financer 80 projets exécutés par 51 partenaires. Les projets approuvés prennent en charge les personnes déplacées et les populations qui retournent dans leur région d'origine, l'épidémie de choléra et les besoins découlant des catastrophes naturelles.

IV. Progrès accomplis sur les plans du redressement et du développement

45. À la mi-2010, une importance croissante était accordée à la planification du redressement, notamment la création des conditions du retour des personnes déplacées dans leur communauté d'origine ou leur installation dans de nouvelles

communautés. Toute action durable ne se limite cependant pas à l'aide humanitaire et se doit d'inclure une transition soigneusement planifiée vers la programmation du développement pour reconstruire les communautés et rétablir les services sociaux. Le Plan d'action du Gouvernement pour le redressement et le développement a été présenté à la Conférence des donateurs internationaux qui s'est tenue au Siège des Nations Unies en mars 2010. Le plan a identifié quatre grandes priorités : reconstruction territoriale, économique, sociale et institutionnelle. Le Cadre stratégique intégré des Nations Unies pour Haïti, couvrant la période allant de juin 2010 à décembre 2011, s'accorde directement avec le Plan d'action du Gouvernement.

A. Reconstruction territoriale

46. Dans ce domaine, les Nations Unies visent à renforcer les capacités de l'administration locale et nationale à réagir aux catastrophes naturelles et à en atténuer les conséquences; à planifier et à gérer le retour et la réinstallation des populations touchées, y compris l'enlèvement des gravats; et à aider à mettre au point les plans pour chaque département d'Haïti sur la base d'une analyse de la population.

47. Haïti est exposé à des risques majeurs associés à la saison annuelle des ouragans qui s'étale généralement de juin à novembre. Le PNUD apporte son soutien au système national de gestion des catastrophes depuis plus de 11 ans, et bien que des progrès aient été accomplis, des efforts sont encore requis afin de mieux faire face à de futurs problèmes liés à des catastrophes, notamment des efforts concertés fournis par les acteurs nationaux afin de réduire l'impact des catastrophes naturelles et de garantir une réaction rapide et effective aux populations touchées. Des efforts sont faits pour mobiliser la nouvelle administration sur cette question.

48. Durant la période examinée, la Direction de la protection civile, avec le soutien de la communauté internationale, a mis au point un plan d'intervention pour la saison des ouragans de 2011. Ce plan envisageait un scénario principal prévoyant que plus de 300 000 personnes seraient affectées, dont la moitié auraient besoin d'abris d'urgence pendant au moins un ouragan. Les efforts de préparation ont inclus le prépositionnement de stocks de secours d'urgence dans les départements du pays, appuyé par le groupe des services logistiques; l'établissement d'un système de communication de crise à la Direction de la protection civile, appuyé par le groupe des télécommunications d'urgence. Les carences et les capacités nationales à l'échelle nationale font l'objet d'une analyse mensuelle et le Gouvernement et l'ONU ont mené un exercice de simulation conjoint réunissant plus de 330 personnes en juillet 2011. De plus, une assistance a été fournie pour l'ouverture d'un centre opérationnel d'urgence national de la Direction de la protection civile à Port-au-Prince.

49. Au début de 2011, le PNUD a aidé à cartographier les risques sismiques (macrozonation) de Port-au-Prince, qui constitue un outil essentiel pour une planification urbaine attentive aux risques. Dans le cadre du projet plus large d'aménagement du territoire du Ministère de la planification, le Gouvernement a alloué des crédits afin d'évaluer le risque sismique dans toutes les grandes villes d'Haïti. Un projet de réduction des risques sismiques soutenu par le PNUD et

ciblant le nord d'Haïti a récemment été approuvé par la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et le Fonds pour la reconstruction d'Haïti. Ce projet entre dans le cadre d'un programme national plus vaste de réduction des risques sismiques.

50. Le groupe pour le relèvement rapide a coordonné le déblaiement de 3,5 millions de mètres cubes de gravats, dont 2 millions déblayés en 2010 et les 1,5 million restants en 2011. Dans le même temps, dans le cadre de l'évaluation structurelle des bâtiments endommagés par le séisme, le niveau de destruction et d'habitabilité de plus de 400 000 structures a été déterminé par le Ministère des travaux publics, des transports et des communications, avec le soutien du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). L'enlèvement des gravats et l'évaluation des logements ont facilité le retour vers des habitations identifiées comme habitables (vert), celles identifiées comme nécessitant des réparations (jaune) ou comme étant inhabitables et vouées à la démolition (rouge). À ce jour, la communauté internationale a aidé à la remise en état d'environ 6 000 maisons « jaunes » et a reconstruit quelque 5 700 maisons.

51. Les Nations Unies, à travers le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le PNUD, continuent de soutenir d'importants travaux de réduction des risques d'inondation, notamment des initiatives ciblant la gestion améliorée des bassins versants. Au début de 2011, une initiative clef pour le sud d'Haïti a visé l'amélioration de la gestion d'une des rivières les plus importantes d'Haïti qui menace chaque année Les Cayes, l'une des plus grandes villes. En outre, les Nations Unies, par des projets à forte intensité de main-d'œuvre, ont soutenu le curage des cours d'eau en zone urbaine avant la saison des cyclones, car leur obstruction par des ordures augmente habituellement les risques d'inondation.

B. Reconstruction économique

52. Les Nations Unies soutiennent également de nouvelles perspectives économiques pour les Haïtiens, en particulier dans les zones touchées par le séisme et où le taux de personnes déplacées demeure élevé. Avec le soutien de la FAO, 55 000 foyers situés en zone rurale et suburbaine ont généré des revenus supplémentaires en 2010. À travers une collaboration entre le PNUD, la MINUSTAH, l'OIM et le PAM, entre février et novembre 2010, plus de 400 000 personnes ont bénéficié d'emplois à forte intensité de main-d'œuvre, notamment le déblaiement des gravats, les travaux d'irrigation et les infrastructures communautaires. Depuis 2011, les programmes soutenus par les Nations Unies sont de plus en plus axés sur des possibilités d'emploi à plus long terme.

53. L'utilisation durable des ressources naturelles en Haïti est également une priorité pour les Nations Unies. Dans ce domaine, le PNUD, le PAM et l'OIT ont lancé des activités de gestion des bassins versants et de reboisement dans le département d'Artibonite afin de protéger 470 hectares de terrains. Le PNUE, l'OIM et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS)/l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) ont collaboré avec le Gouvernement et le secteur privé pour faire avancer les discussions sur l'efficacité énergétique et les nouvelles énergies, notamment un partenariat public-privé pour développer le secteur du gaz de pétrole liquéfié.

C. Reconstruction sociale

54. Dans le domaine de la reconstruction sociale, les Nations Unies visent à réduire les disparités et à assurer un accès équitable à des services sociaux de qualité, notamment l'alimentation et la nutrition, l'éducation, la culture, l'eau et l'assainissement, ainsi que la protection. Priorité a été donnée aux groupes vulnérables et traditionnellement marginalisés de manière à garantir que les services sont fournis dans un contexte favorable et respectueux de la culture et de l'équité entre les sexes.

55. Au cours de la période examinée, les Nations Unies et leurs partenaires ont apporté leur soutien à une campagne nationale ciblant les enfants, qui a fourni des vaccins contre la rougeole, la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la polio, ainsi que des suppléments en vitamine A. Cette campagne a concerné les écoles, les camps, les centres de soins résidentiels et les communautés de personnes déplacées et a touché 1,9 million d'enfants. En novembre 2010, durant la Semaine de la santé de l'enfant, plus d'un million d'enfants ont bénéficié de vaccinations de rattrapage et de suppléments en vitamine A.

56. En 2010, le Plan opérationnel du Gouvernement en matière d'éducation a été mis au point avec le soutien des Nations Unies et des partenaires internationaux. Le plan établit les priorités et les investissements requis pour améliorer l'éducation jusqu'en 2015. Les Nations Unies et les partenaires ont également contribué à un programme national d'alimentation scolaire en appuyant la mise au point du plan à long terme visant à fournir d'ici à 2030, une alimentation scolaire gratuite à tous, à l'échelle nationale.

57. Les Nations Unies ont également aidé le Ministère des affaires sociales et du travail à élaborer sa stratégie de protection sociale. L'UNICEF collabore étroitement avec le Ministère et la Faculté des sciences humaines de l'Université d'État d'Haïti pour refondre le programme des études en services sociaux. L'UNICEF et l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) procèdent également à une évaluation du personnel de protection sociale en Haïti afin d'examiner la situation des travailleurs sociaux et du personnel de santé et d'évaluer leurs connaissances et lacunes techniques.

58. Les Nations Unies ont également appuyé l'élaboration du Plan d'action du Gouvernement en matière de protection sociale dans le secteur de la santé, qui est mis en œuvre au moyen de deux programmes, l'un sur la fourniture de soins obstétricaux gratuits et l'autre de soins de santé gratuits aux enfants âgés de moins de 5 ans. Ces projets sont développés à une plus grande échelle avec le soutien de l'OMS et de l'OPS.

D. Reconstruction institutionnelle

59. Le renforcement des capacités institutionnelles aux niveaux national et local est au cœur du mandat de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti. Outre les ressources techniques que chaque organisme a fournies à ses interlocuteurs ministériels, l'équipe de pays offre également une assistance technique dans les domaines où la coordination apporte une plus-value. Par exemple, un soutien coordonné est fourni à la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, organe de planification et de coordination stratégiques coprésidé par le Premier

Ministre d'Haïti d'alors, Jean-Max Bellerive et l'ex-Président des États-Unis d'Amérique, Bill Clinton, afin d'aider le Gouvernement à déterminer les priorités en matière de relèvement et d'assurer cohérence et efficacité dans l'allocation des ressources et le financement des projets. Les Nations Unies ont joué un rôle important dans l'établissement de cette Commission en y détachant plusieurs experts dans des domaines tels que la coordination de l'aide, la réduction des risques de catastrophes et les communications et le personnel technique. À ce jour, les experts détachés ont été fournis par l'OIM, l'UNICEF, le PNUD, l'UNOPS et le Bureau du Coordonnateur résident.

60. Les Nations Unies ont également contribué à l'élaboration des stratégies sectorielles coordonnées par la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti ou le Gouvernement haïtien. De bons exemples en sont offerts par la stratégie en matière de logement, élaborée avec la participation d'ONU-Habitat, la stratégie en matière de santé soutenue par OMS/OPS, le Plan d'investissements agricoles établi par le Ministère de l'agriculture avec le soutien de la FAO, et l'appui du PNUD pour la stratégie de réduction des risques sismiques.

61. L'UNICEF a apporté un appui financier, technique et en nature afin de renforcer les bureaux du Gouvernement à Port-au-Prince et dans le reste du pays. Elle a ainsi aidé à rouvrir les bureaux des Ministères de l'éducation, de la santé, des affaires sociales et du travail et de la condition féminine (y compris l'Institut de bien-être social et de recherches et l'Office national des migrations), ainsi que le Ministère de la justice et de la sécurité sociale (y compris le Département pénitentiaire et la Police de la protection de l'enfance). L'UNICEF complète également ou couvre les coûts de postes de fonctionnaires au sein du Ministère des affaires sociales et du travail (y compris l'Institut de bien-être social et de recherches) et de postes clefs au sein de la Brigade de protection des mineurs. L'UNOPS a nommé des experts techniques auprès du Ministère des travaux publics pour aider aux évaluations structurelles des bâtiments endommagés par le séisme et établir une base de données permettant de gérer les informations obtenues. Le PAM prend en charge les salaires de 32 fonctionnaires du Ministère de l'agriculture et, de concert avec le Brésil, a mis des experts à la disposition d u programme national d'alimentation scolaire.

62. L'équipe de pays des Nations Unies a nommé 419 Haïtiens et 106 membres du personnel international à des postes d'appui aux institutions étatiques. Soixante-dix pour cent d'entre eux apportent des connaissances spécialisées à long terme à divers organismes publics.

63. Les premier et deuxième tours des élections présidentielles et législatives se sont tenus les 28 novembre 2010 et 20 mars 2011, respectivement. Le PNUD, en collaboration avec la section électorale de la MINUSTAH, a fourni une assistance technique qui a permis au Conseil électoral provisoire d'établir une liste de 4,7 millions d'électeurs, et de créer 1 500 centres de vote regroupant 11 181 bureaux de vote. Le PNUD était chargé de la gestion des 31,9 millions de dollars des États-Unis du fonds commun international dévolu au processus électoral de 2010-2011.

64. Pour le processus électoral de 2010-2011, le PNUD a travaillé en étroite concertation avec l'organe haïtien chargé de l'organisation des élections dans trois domaines principaux : a) systèmes et bases de données; b) listes électorales; et c) révision du cadre juridique de traitement des réclamations en matière électorale. L'assistance du PNUD sur les mécanismes de communication assistés par la

technologie a permis au Conseil électoral provisoire d'augmenter considérablement ses capacités de communication, notamment grâce à un site Web amélioré, un système de messagerie SMS et un centre d'appel afin de renseigner plus d'un million d'électeurs sur l'emplacement des bureaux de vote. L'assistance technique du PNUD sur les aspects juridiques du processus électoral a permis au Conseil de produire des documents officiels contenant des règles et des directives visant à compléter la loi électorale et à en garantir une interprétation adéquate, ainsi qu'un manuel de procédures à l'intention du centre de dépouillement du scrutin. Cette assistance était la première étape d'un programme de renforcement des capacités à plus long terme qui se poursuivra en 2012 afin de renforcer les aptitudes professionnelles du personnel du Conseil.

65. L'équipe de pays des Nations Unies, avec la MINUSTAH, a participé au renforcement des moyens de l'État, notamment la police, la justice, l'administration pénitentiaire et publique. La MINUSTAH a apporté son appui à la police nationale, notamment en matière de vérification des qualifications des nouvelles recrues. Sur les 913 individus évalués pour le vingt-deuxième programme d'admission des cadets de la police nationale, 877 cadets, dont 60 femmes ont été recommandés pour l'admission le 20 mai 2011.

66. Les effectifs de la police nationale ont atteint un total de 10 001 fonctionnaires, dont 783 femmes. La zone métropolitaine de Port-au-Prince (département de l'Ouest) a été renforcée en personnel et les services de police comptent désormais une unité des armes et des tactiques spéciales, un service correctionnel, une police maritime et des unités de lutte antidrogue. En outre, 28 fonctionnaires de police ont été formés à suivre et à appuyer la procédure de formation sur le terrain de 12 mois à l'intention des 877 nouvelles recrues des forces de police. La MINUSTAH a conçu et fourni une formation additionnelle spécialisée afin d'améliorer les capacités policières en matière de premiers secours, de sensibilité à l'équité entre les sexes, de surveillance des frontières, de protection rapprochée, de contrôle des foules et de police judiciaire.

67. La procédure de recrutement des vingt-troisième et vingt-quatrième programmes d'admission se poursuit, avec 1 900 candidats potentiels identifiés. La procédure inclut comme objectif que les femmes constituent au moins 30 % des nouvelles recrues du prochain programme. La MINUSTAH continue d'aider les autorités haïtiennes à mettre au point le plan quinquennal de développement des forces de la police nationale haïtienne pour les années 2012-2016, afin de remplacer le plan actuel qui expirera en décembre 2011. La Mission continue également de fournir des conseils techniques sur plusieurs projets financés par des donateurs pour restaurer et construire des installations pour la police.

68. La MINUSTAH a continué de soutenir l'initiative de décentralisation du Ministère de l'intérieur, notamment en mettant au point un système d'évaluation des performances afin de faciliter le suivi de la gestion administrative et financière des municipalités, la prestation de services municipaux et la promotion des activités de développement local. D'avril à juillet 2011, la MINUSTAH a suivi la mise en œuvre des budgets municipaux 2010/11 et a aidé le Ministère de l'intérieur à actualiser les directives régissant le processus d'élaboration du budget que les deux parties ont supervisé. Durant la période considérée, la MINUSTAH a également aidé le Ministère à mettre la dernière main à son rapport d'activités quinquennal sur la décentralisation et a recruté quatre administrateurs nationaux (sur les 10 prévus),

chargés de fournir des conseils techniques et administratifs aux délégations départementales.

69. Les projets en matière d'infrastructures et d'équipements pour aider les autorités haïtiennes ont continué durant la période examinée, bien que plusieurs projets aient été retardés en attendant que les sites soient prêts. La construction des bureaux temporaires du parlement s'est achevée en avril. La MINUSTAH a également continué de fournir un appui technique et consultatif au Parlement haïtien. Le bureau de liaison parlementaire de la Mission, qui avait cessé d'exister après le tremblement de terre de 2010, a rouvert en août 2011 et facilite les échanges sur des questions de fonds entre la Mission et les législateurs du pays et fournit aux parlementaires des lieux de travail et de réunion.

70. La MINUSTAH a poursuivi ses activités de promotion et de coordination de l'état de droit, bien que les progrès aient été ralentis par les retards enregistrés dans la formation du nouveau gouvernement. La Mission a aidé le Gouvernement haïtien à élaborer une stratégie nationale sur l'état de droit. ONU-Femmes a soutenu l'élaboration d'une loi nationale sur l'égalité entre les sexes qui sera présentée à la prochaine session du Parlement.

71. En dépit des obstacles, les efforts de renforcement des capacités en matière d'état de droit se sont poursuivis avec diverses institutions. La MINUSTAH s'est efforcée de renforcer les services des douanes qui collectent actuellement 65 % des recettes budgétaires du Gouvernement haïtien. En outre, un expert technique a été détaché auprès de la Cellule de surveillance des douanes et des conseils techniques ont été fournis aux donateurs internationaux. La MINUSTAH continue de presser le Gouvernement haïtien d'établir une commission technique des frontières et a engagé le Parlement à adopter le nouveau code des douanes.

72. La MINUSTAH et le PNUD ont établi un partenariat en vue de former 63 greffiers, dont 7 femmes. Le PNUD a créé des moyens de formation pour l'administration pénitentiaire, a renforcé les bases de données sur le suivi des prisonniers et a lancé un programme de formation sur l'administration pénitentiaire destiné à 43 directeurs exécutifs. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies ont établi un partenariat pour former le personnel judiciaire aux éléments sociaux de la violence sexuelle et au cadre juridique de la lutte contre ce phénomène. En juin, 20 étudiants magistrats haïtiens, dont 3 femmes, ont achevé une formation de 10 mois à l'École nationale de la magistrature en France. Un programme conjoint du PNUD, de l'Office haïtien de lutte contre la drogue et de la MINUSTAH a également permis de former 130 recrues pour l'Unité d'enquête sur la drogue.

73. La Mission a continué d'œuvrer pour résoudre le problème de la surpopulation carcérale et améliorer la gestion des peines et l'accès des détenus aux services de soins de santé. La présence quotidienne de spécialistes des questions pénitentiaires dans chacune des prisons du pays a rendu possibles des progrès dans ces domaines prioritaires, en particulier au niveau local. Néanmoins, les réformes administratives au niveau ministériel pour apporter des changements viables ont pris du retard et les prisons haïtiennes continuent de connaître de graves violations des droits de l'homme et des conditions inhumaines de détention.

74. Des ingénieurs du Groupe pénitentiaire de la MINUSTAH, en collaboration avec le personnel de l'administration des prisons haïtiennes et des partenaires internationaux, ont mis au point des projets visant à améliorer l'infrastructure

pénitentiaire et à accroître les capacités de détention. Ils ont aidé les autorités pénitentiaires haïtiennes à adopter une approche intégrée de la planification des projets afin de faciliter la coordination des partenaires et des donateurs internationaux. Les efforts de la Mission ont contribué à augmenter de 28 % la superficie des locaux cellulaires depuis le précédent rapport. Des experts juridiques et de l'administration des peines, en collaboration avec les conseillers en matière de justice et de droits de l'homme, continuent d'aider le personnel judiciaire et pénitentiaire haïtien à réexaminer le cas des prisonniers qui seraient détenus illégalement. L'équipe a réussi à obtenir la libération de 260 détenus depuis mars 2011, portant ainsi le nombre total d'élargissements cette année à 469.

E. Coordination

75. Tout au long de la période examinée, l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti est demeurée un mécanisme de coordination important. Bien que le travail de l'équipe de pays avait débuté avant le séisme du 12 janvier, le niveau de collaboration a augmenté de manière importante au cours du printemps 2010.

76. Peu de temps après le séisme, l'équipe de pays des Nations Unies et la MINUSTAH ont entrepris un exercice commun de planification qui a abouti à l'élaboration d'un cadre stratégique intégré qui a été adopté par l'équipe spéciale intégrée le 25 novembre 2010. Le cadre est devenu la principale référence en matière de programmation pour les organismes des Nations Unies en Haïti et a aidé l'équipe de pays et la MINUSTAH à se mettre d'accord sur des objectifs et résultats stratégiques communs jusqu'en décembre 2011 qui sont alignés sur les priorités du Gouvernement. Le cadre représente une étape majeure à l'appui de l'intégration des Nations Unies dans les situations de maintien de la paix et prouve que les exercices conjoints de planification peuvent être réalisés efficacement (le cadre a été établi en l'espace de quatre mois seulement), tout en incluant une large participation du personnel technique de l'équipe de pays et de la MINUSTAH.

77. Durant la mise au point du cadre stratégique intégré, l'équipe de pays a également redoublé d'efforts pour produire et mettre en œuvre des programmes communs sous la direction du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires. Depuis juin 2010, l'équipe de pays a sélectionné, formulé et soumis conjointement 18 projets d'un montant total de 367 millions de dollars des États-Unis à l'attention de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. Sur les 18 projets, 13 impliquent au moins deux organismes des Nations Unies, ce qui illustre bien l'importance qu'accorde l'équipe de pays à la cohérence des activités de l'Organisation. Les projets concernent l'éducation, l'emploi, le logement, l'agriculture, la santé, les violences sexistes et la réduction des risques associés aux catastrophes naturelles. À ce jour, huit propositions ont reçu un financement du Fonds pour le relèvement d'Haïti et des ressources de donateurs bilatéraux ont été trouvées pour les propositions restantes. De plus, à la demande du Président de Haïti, les Nations Unies et l'organisation non gouvernementale Concern Worldwide ont fourni une assistance technique à un projet du Gouvernement visant à reconstruire 16 quartiers de Port-au-Prince afin de permettre aux populations déplacées de six camps de retourner dans leurs quartiers d'origine. Le Président a présenté ce projet au Conseil d'administration de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti pour approbation lors de sa dernière réunion, le 22 juillet

2011, au cours de laquelle 30 millions de dollars des États-Unis ont été alloués par le Fonds pour la reconstruction d'Haïti au financement d'une partie de cette initiative.

78. L'équipe de pays des Nations Unies s'est également jointe aux efforts faits pour promouvoir les questions relatives aux droits de l'homme par l'intermédiaire du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires ou du Représentant spécial du Secrétaire général. C'est ainsi que dans des cas d'expulsion forcée et de violences sexistes, les activités communes de plaidoyer ont ouvert un espace à la collaboration avec les partenaires interlocuteurs. L'équipe de pays s'est également efforcée de favoriser un dialogue cohérent avec les interlocuteurs sur des questions traitées par l'ensemble du système et est devenue un partenaire fiable de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et du Fonds pour la reconstruction d'Haïti, tout en évitant les risques d'émettre des messages contradictoires et de mettre en concurrence les organismes des Nations Unies.

79. Sous la présidence du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général/Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires, le « Groupe des 12 », représentant les principaux donateurs opérant en Haïti, s'est régulièrement réuni afin d'accélérer le rythme et la coordination du processus de relèvement, tout en appuyant la réactivation de groupes sectoriels clefs afin d'assurer une plus grande implication des ministères nationaux dans le processus de relèvement.

80. Sous la coordination technique du PNUD, la priorité a été donnée à la mise au point d'un programme de gestion de l'assistance supervisé conjointement par le Ministère de la planification et la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. Le programme qui deviendra pleinement opérationnel en 2011 permet de suivre les fonds annoncés par les donateurs et les fonds décaissés, ainsi que leur alignement sur les priorités du Gouvernement. Le programme devrait faciliter les décisions en matière de planification et de budget prises par les ministères d'exécution.

F. Défis majeurs

81. Les besoins de la programmation en ce qui concerne plusieurs programmes de reconstruction à grande échelle, notamment les projets de construction de logements pour un montant de 65 millions de dollars des États-Unis soutenus par la Banque mondiale, la nouvelle initiative du Gouvernement visant à construire 2 000 logements à Port-au-Prince et les programmes d'enlèvement des gravats appuyés par les Nations Unies s'élèvent à 72 millions de dollars des États-Unis. Les ressources demeurent très insuffisantes et, à ce jour, seulement 37,8 % des fonds annoncés à la Conférence des donateurs de New York de 2010 ont été déboursés.

82. L'impasse politique actuelle entre le Président et le Parlement affecte également le rythme du relèvement, et un certain nombre de décisions politiques demeurent en suspens. Les progrès dans des secteurs clefs tels que l'éducation, la protection sociale et l'emploi dépendent des nominations au poste de Premier Ministre et à d'autres postes ministériels clefs en vue de former un nouveau gouvernement.

83. La poursuite des investissements dans les projets visant à développer les capacités des institutions de l'État aux niveaux central et local demeure une priorité pour les Nations Unies. Bien qu'un consensus entre les acteurs sur le terrain se fasse jour concernant la priorité à accorder à la prise en main par les pouvoirs publics de tous les secteurs du relèvement, les efforts que mènent les Nations Unies en matière de sensibilisation seront encore nécessaires jusqu'à la fin de 2011.
